

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
04/1/21
DOSSIER N°7383**

**RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE -
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS**

Étaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE -
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 mars 2026 ;
VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants, L.542-1 et suivants ;
VU le rapport CD2026-04/1/21 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions – qui ont été préalablement soumises pour avis au CST du 4 mars 2026 – portent notamment sur la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Rappel des propositions :**1 – Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique (PPEPP)****Direction des Systèmes d'Information**

Le Pôle Cohésion Sociale est engagé dans une dynamique de transformation numérique soutenue, marquée par la mise en œuvre de nombreux projets de dématérialisation. Cette évolution s'inscrit également dans la perspective de la création de la future Maison de l'Autonomie (MDA), qui impliquera une coordination renforcée des outils numériques, des acteurs et des processus métiers. Afin de sécuriser les projets en cours et à venir et d'assurer l'alignement des solutions numériques avec les besoins métiers, il est proposé de créer un poste supplémentaire de chef(fe) de projet informatique dédié au domaine social. Ce poste serait associé au chef de projet informatique existant déjà en place au sein de la DSI, constituant un binôme complémentaire et opérationnel. Il travaillerait également en étroite collaboration avec le Responsable Fonctionnel (RF) du pôle Cohésion Sociale (PCS).

Création d'un emploi Support budgétaire créé
Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique Direction des Systèmes d'Information Service Etudes et Logiciels Libellé de l'emploi : PT01_création - Chef(fe) de projet informatique ----- PB01_création à temps plein Catégorie A CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel (rémunération par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement)

Retire et Remplace pour erreur matérielle afin de compléter les informations de la création de l'emploi.

2 – Pôle Cohésion des Territoires**Direction des Routes**

Afin de prendre en compte la technicité particulière des postes d'Agent d'exploitation et d'entretien de la section Exploitation du Parc départemental, il est proposé de les ouvrir au grade d'agent de maîtrise afin de garantir une possibilité d'évolution professionnelle aux agents. Cette perspective faciliterait la gestion

prévisionnelle des emplois. Elle se traduirait notamment par une nouvelle détermination de la fiche de poste : Agent(e) d'exploitation et d'entretien **spécialisé(e)** de la voirie (PT01_00472, PT01_00466, PT01_00469, PT01_00468, PT01_00465 et PT01_00473, PT01_00474, PT01_00478 et PT01_00471).

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation Libellé de l'emploi : Agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie PT01_00472 – PT01_00466 – PT01_00469 – PT01_00468 ----- PB01_00472 – PB01_00466 – PB01_00469 – PB01_00468 à temps plein Catégorie C CE : Adjoints Techniques Territoriaux - tous grades ou à défaut contractuel	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation Libellé de l'emploi : Agent(e) d'exploitation et d'entretien spécialisé de la voirie PT01_00472 – PT01_00466 – PT01_00469 – PT01_00468 ----- PB01_00472 – PB01_00466 – PB01_00469 – PB01_00468 à temps plein Catégorie C CE : Agents de maîtrise – tous grades Adjoints Techniques Territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 départemental de la Creuse
Valérie SIMONET